



**Conseil Fédéral – 1^{ère} session
2 février 2018
14h00 Heures**

Présents

Bureau Exécutif :

Patrick Grenthe (Président), Patrick Bogacki (1^{er} Vice-président), Jean-Daniel Chalet (Vice-président), Pierre Saguet (Vice-président), Guy Auer (Trésorier), Jean-Claude Thuillier (Secrétaire Général), François Michel (Président de la CNED).

Présidents de Comités

Adour : Bernard Collet ; Alsace : Guy Berenguer ; Anjou : Claude Piou ; Auvergne : Henri Rousselon ; Bourgogne : Sylviane Becker ; Bretagne : Jean-Louis Guillot ; CBOME : Jean-Jacques Merret ; Champagne : Jean-Pierre Pottelette ; Charente : Jean-François Seiller ; Côte D'Azur : Jacky Pougeoise ; Dauphiné : Olivier Audouard ; Flandres : Didier Cuisinier ; Guyenne: Anne Dumortier ; Hurepoix : Eve Scheltens ; Languedoc : Josée Mazas ; Limousin : Françoise Chalet ; Lorraine : Pierre Lavigne ; Lyonnais : Patrick Gribbe ; Basse Normandie : Odile Beineix ; Haute Normandie: Pierre-Jean Payrouse ; Orléanais : Martine Marié ; Paris : Dominique Portal ; Picardie : Michel Canny ; Provence : Danièle Bérard ; Pyrénées : Bernard Dauvergne ; Vallée de la Marne : Rémy Divoux ; Val de Seine : Christian Padra ;

Excusés : Corse : Jean-Baptiste Costi ; Yonne : Thierry Simonnet.

Membres catégoriels :

Christian Bordonneau, Patrick Chalard, Thibault Delmas-Sirven, Emmanuelle Monod ;

Excusés : Hugo Castel, Geneviève Esnault, Madeleine Guicheux, Jean-Pierre Lazerges, Adrien Nimhauser, Jean-Christophe Quantin, Vanessa Reess.

Invités :

Président d'honneur : José Damiani, Maurice Panis
Jean-Louis Counil, Alphonse N'Guyen, Franck Riehm, Gérard Silberstein, Georges Thullier.

Directrice Générale : Valérie Besse

Secrétaire de séance : Christine Francin

A 14h00, Patrick Grenthe accueille les membres du Conseil Fédéral et déclare la séance ouverte.

Le Président demande le vote sur l'approbation des procès-verbaux du dernier Conseil fédéral des 27 et 28 octobre 2017.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

COMMUNICATION

Il laisse la parole à Patrick Bogacki qui présente le travail fait sur la communication de la FFB. Il débute par la campagne 2017 : Générations bridge, à vous de jouer !

Il rappelle les objectifs : recrutement, image et dynamisation du réseau et donne quelques statistiques pour cette 2^{ème} édition (2 septembre au 2 octobre 2017) : 412 clubs mobilisés, 997 manifestations dont 394 forums des associations et 529 journées du bridge avec rediffusion des clips TV de l'année dernière sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Youtube).

Il commente ensuite le bilan des envois de questionnaires de satisfaction aux :

- Clubs participants.
- Délégués développement/communication : seuls 16 sur 29 ont répondu et P. Bogacki regrette que peu de délégués développement s'impliquent réellement.
- Licenciés de la saison : plusieurs informations notables ressortent :
 - ✓ 33% des nouveaux licenciés sont venus au Bridge via des connaissances.
 - ✓ Le motif exprimé de non-renouvellement de la licence est lié à la complexité du jeu et à l'envie de jouer chez soi simplement entre amis. Jouer sur internet reste un moyen pour apprendre.
 - ✓ 86% des bridgeurs répondant ne sont pas connectés aux réseaux sociaux, c'est un chiffre étonnant mais peut-être inhérent à la moyenne d'âge de notre population.

L'opération de parrainage s'est déroulée du 2 septembre au 31 décembre 2017 ; le principe était de faire découvrir le bridge à une personne non-licenciée. Le filleul bénéficiait d'une licence gratuite pour la saison en cours (toutes les catégories, hors scolaires). Si l'opération a été jugée intéressante, les clubs ont fait part de la difficulté à la mettre en place. Si cette opération est renouvelée il faudra apporter des améliorations : rendre les dotations plus attractives en y incluant par exemple les CUB, des abonnements Bridgerama, et autres revues et y associer les enseignants.

Didier Cuisinier fait part de l'expérience qu'il avait menée dans son comité et qui était un peu différente, mais s'est révélée assez décevante également.

Patrick Grenthe insiste sur le fait que pour recruter il faut intéresser les clubs.

Michel Canny lui, souhaite que le travail au niveau des clubs soit plus professionnel et en totale adéquation avec leur population, ce qui n'est pas toujours le cas.

José Damiani pense qu'il faut des managers de club professionnels (qui s'autofinancent) ; ils seraient formés et viendraient en soutien des responsables et présidents de clubs. Il donne plusieurs manières d'attirer les nouveaux joueurs, mais il précise qu'il faut aussi attirer les managers et faire connaître les nouvelles structures au grand public et que cela passe obligatoirement par la presse locale et régionale.

Patrick Bogacki informe de la tenue des ateliers clubs les 14 et 15 juin prochain afin d'avoir des échanges sur les diverses opérations possibles et déjà réalisées au niveau des clubs.

Il insiste sur le fait que les bridgeurs potentiels qui prennent des cours et ne jouent jamais en tournoi est très négatif ; de plus certains clubs ne licencient pas leurs élèves la première année et de ce fait ces joueurs ne sont pas recensés. La FFB pourrait mettre en place un recensement de ces nouveaux joueurs : moyennant l'obtention de leur adresse mail, ils

bénéficieraient d'un accès gracieux aux informations FFB, clubs et comités, à l'As de Trèfle version numérique uniquement la première année. Cette « adhésion » ne donnerait pas droit aux PE, et l'année suivante ces joueurs profiteraient d'une licence offerte.

Cartes de licences : en décembre 2017 des cartes de licences ont été adressées aux nouveaux licenciés (4 593 cartes envoyées). Chaque carte « licencié » comportait un QR code à « flasher » avec lien vers la page de connexion de leur espace personnel.

Campagne 2018 : une consultation a été lancée auprès de 5 agences de communication : propositions d'un dispositif de campagne de communication très opérationnelle et ciblée pour mise en œuvre à la rentrée prochaine (dans le cadre d'un budget plafonné). Objectif de recrutement de nouveaux bridgeurs sur la cible prioritaire 50-60 ans.

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts de Seine a réalisé un audit de notre stratégie web et numérique gracieusement. Patrick Bogacki liste les points principaux qui sont ressortis de cet audit, plutôt positifs pour la FFB :

Communication digitale : il faut continuer à déployer une stratégie digitale, qui dynamise l'image du bridge, basée sur une communication moderne et homogène. Il y a un gros travail à faire pour recruter ; il faut vendre la marque « bridge » et se focaliser sur le jeu.

Le plan d'action est en cours. Les objectifs sont : recruter de nouveaux adhérents, augmenter la visibilité du bridge, générer du trafic vers nos sites, améliorer la e-réputation de la marque bridge et de la FFB, poursuivre la dématérialisation engagée, maintenir un équilibre entre les bridgeurs et les non-bridgeurs, développer un contact privilégié avec les communautés de bridgeurs.

Patrick Bogacki expose les moyens entrepris pour cette communication digitale avec un renforcement des compétences, un meilleur référencement, une attention particulière à la ligne éditoriale et la création de contenus : progressivement, le déploiement de la communication digitale conduit le prospect à franchir la porte des clubs. Il génère également des économies de charges par la dématérialisation.

Il commente ensuite les différentes statistiques : Facebook, Twitter, YouTube.

Partenariats : deux nouveaux partenaires :

- Un accord commercial avec **Viapresse** nous permet de proposer des tarifs d'abonnement préférentiels (-10%) à tous les bridgeurs.
- Le contrat avec **ADM** (société de location de terminaux bancaires) à tarif là aussi préférentiel vient d'être signé.

Par contre deux partenariats ne seront pas renouvelés :

- Domitys qui va consacrer ses budgets de communication uniquement sur le Tour de France en 2018.
- Thalazur : le retour commercial a été jugé insuffisant.

D'autres partenariats sont en cours : le contrat Belambra est renouvelé, les discussions avec le Crédit Mutuel avancent ; par ailleurs la FFB a ouvert un nouveau créneau à Fun Bridge le mardi matin.

La création d'un « club privilèges » sur l'espace licencié est en cours ; il permettra l'accès permanent aux offres et avantages liés aux partenariats ainsi qu'aux offres promotionnelles de la boutique FFB.

Patrick Bogacki fait ensuite le reporting sur les relations presse de l'année 2017 et il termine avec l'As de Trèfle en précisant que de plus en plus de bridgeurs demandent à le recevoir par mail.

Il passe la parole à Marc Girollet qui travaille au sein de la FFB pour deux ans dans le cadre d'une mission de mécénat de compétence.

Sa mission a deux axes de développement :

- Bridge scolaire, au sein de l'UB.

- Développement du bridge dans les grandes entreprises. Chaque groupe gère le sujet de façon différente. Le dossier pilote le plus avancé est celui de BNP Paribas où il travaille en direct avec la Direction des Ressources humaines.
 - ✓ La création d'un club de bridge BNP Paribas permettra de faire la promotion du bridge dans les organes de communication internes au groupe bancaire.
 - ✓ Support de la mutuelle interne grâce à laquelle on peut obtenir des subventions.
 - ✓ Promotion interne via la formation (Team Building) et participation formation retraités.

D'autres dossiers sont en cours, en étroite collaboration avec les comités concernés bien sûr: Michelin, Société Générale et deux autres sont en attente : Limagrain et l'Oréal.

Suite à diverses questions, Marc Girollet précise que si l'un des présidents de comité souhaite faire une présentation dans une entreprise on peut le contacter : marc.girollet@ffbridge.fr, et il explique comment vendre le bridge dans une entreprise : il faut mettre en avant le bien être des employés. Par exemple donner des cours de bridge sur le lieu de travail pendant les heures de déjeuner (aux cadres qui gèrent leur temps de travail) permet de valoriser la responsabilité sociale dans l'entreprise. Même chose pour la préparation à la retraite : proposer des cours aux futurs retraités dans le cadre des réunions d'information de préparation à la retraite organisées par les directions des ressources humaines.

Henri Rousselon souligne le fait que lorsque les cadres partent à l'étranger le club de bridge est toujours un point d'ancrage pour créer du lien social : le bridge pour les futurs expatriés est un argument qui a sensibilisé Michelin, par exemple.

Patrick Bogacki précise qu'il existe depuis peu une directive européenne relative au bien être des salariés au travail puis remercie Marc Girollet et reprend l'ordre du jour pour définir la politique de la FFB en matière de bridge en ligne.

Il rappelle que la pratique du bridge en ligne n'a pas d'impact sur la pratique en club. L'e-bridge est également pertinent pour les bridgeurs qui débutent qui n'osent pas aller en club au début. Des actions concrètes seraient à mettre en place : découverte du Bridge, faciliter l'enseignement en ligne, créer une bibliothèque de données, mettre en place des rencontres Interclubs en ligne, etc.

FunBridge a un contrat avec la WBF et toutes les fédérations nationales sont intéressées ; c'est un outil formidable pour trouver de nouveaux bridgeurs. C'est pourquoi la FFB doit prendre le leadership du e-bridge en France.

Une discussion a lieu sur les différentes actions qui pourraient être menées avec FunBridge.

Les présidents de comité donnent leur accord pour l'élaboration d'un plan de développement pour le futur de l'e-bridge. Ce plan sera présenté au prochain Conseil Fédéral de Juin.

Patrick Bogacki remercie les membres du conseil fédéral et donne la parole à François Michel Président de la CNED.

COMMISSION NATIONALE D'ETHIQUE ET DE DISCIPLINE

François Michel présente la proposition d'ajout au Règlement Disciplinaire (après le 2^{ème} alinéa article 7.2) :

« Le plaignant peut-être également assisté d'un avocat ou d'une personne de son choix licenciée à la FFB. S'il est absent il ne peut être représenté que par un avocat »

Cette demande fait suite à la réunion qui a été organisée avec les président de CRED, qui ont tous noté que, de plus en plus et même en CRED, les plaignants se font assister par un avocat.

La proposition est votée à l'unanimité.

Il expose ensuite le problème posé par le jugement de la Cour d'Arbitrage du Sport sur l'affaire Fantoni/Nunès contre l'EBL, et la position de la FFB vis-à-vis de ces 2 joueurs.

La fédération italienne a suspendu Messieurs Fantoni et Nunès pendant 3 ans. Messieurs Fantoni et Nunès ont fait appel. L'appel ne sera jugé en Italie qu'au début de l'année 2019. Cet appel n'est pas suspensif. La réglementation de l'EBL indique que la suspension s'applique à toutes les fédérations adhérentes de l'EBL. En conséquence Messieurs Fantoni et Nunès restent suspendus, notamment sur tout le territoire français. Par contre dans le respect du droit, il faudra les réintégrer lorsqu'ils seront de nouveaux autorisés à jouer, malgré le problème éthique que cela pose.

José Damiani précise que le pouvoir, que l'on peut juger un peu trop discrétionnaire, des credentials committees des instances internationales permettent de refuser d'inviter ou d'accueillir des joueurs indésirables dans les manifestations (il faut utiliser ce pouvoir avec clairvoyance, vigilance, respect mais détermination après intime conviction, c'est la seule véritable arme de dissuasion contre la tricherie collusive).

Emmanuelle Monod intervient pour mettre en garde contre une discrimination possible.

Dominique Portal souligne que dans une association on ne peut imposer un membre que l'on juge « inapproprié », mais qu'il faut que le refus soit étayé.

Après cet échange François Michel reprend son exposé et en vient aux points suivants : Gouvernance dans les clubs. Les clubs doivent faire très attention à la validité de leurs statuts. Dernièrement il a dû faire face à des conflits entre des joueurs d'un club et un arbitre salarié du club (arbitre au comportement critiquable). Si :

- Ce n'est pas à la table de bridge : cela relève du droit du travail.
- C'est à la table de bridge (l'arbitre joue) : cela relève des instances disciplinaires de la FFB.

La médiation : Si l'affaire est extrêmement compliquée, on peut envisager une médiation, assurée par une personnalité extérieure, acceptée par les deux parties ; la médiation restera absolument confidentielle. Une partie peut la refuser, et si les termes d'une médiation ne sont respectés on en revient aux instances disciplinaires.

Sur un plan civil, il est à noter que des médiateurs existent dans tous les départements.

Le problème de la systématisation du recours à la médiation se posera prochainement au niveau européen. Il appartiendra alors à la FFB de se positionner officiellement.

PAUSE

A 16h15 Pierre Saguet prend la parole

UNIVERSITE DU BRIDGE

Il commence par exposer la politique jeunesse, tout en précisant qu'il est très important de penser à l'avenir.

Il liste les effectifs : statistiques au 29 janvier 2018. Au 30/01 les chiffres sont différents car la date limite d'inscription des licences était, cette année, fixée au 30/01.

- Scolaires : 3 454 (- 30 %), mais ce chiffre est plus réaliste que celui de 2017, et ces scolaires finiront la saison, les subventions attribuées correspondront donc à une réalité.
- Cadets : 710 (+ 10 %)
- Juniors : 202 (- 8 %), ce chiffre prouve qu'il y a un gros travail à faire sur cette catégorie de joueurs.

Politique Jeunesse Education Nationale : Frédérique Mbime, arrivée en janvier, reprend ce dossier Education Nationale aux côtés de JP Desmoulins.

La rédaction de la nouvelle convention démarrera fin février avec pour objectifs principaux :

- La reconnaissance par le ministère de classes bridge études, et là nous avons bon espoir.
- Une option bridge au bac.

Il faut noter qu'environ 1 000 professeurs ont été formés.

Il est à noter que certains élèves choisissent d'ores et déjà le bridge comme sujet d'oral pour le Brevet.

Politique Scolaire à venir : un groupe de travail a été créé. Le but est de mettre en cohérence le bridge scolaire avec la convention Education Nationale.

La 1^{ère} réunion s'est tenue le matin même et Pierre Saguet fait part de ses conclusions :

- La progression du bridge scolaire est lente et a atteint ses limites ; il faut donc réfléchir à une autre méthode.
- Dans les établissements scolaires le bridge devrait être enseigné par un enseignant en binôme avec un animateur dans un même cours.
- Il faut changer la pédagogie pour s'appuyer sur le numérique, les thèmes seraient les mêmes que dans les documents actuels. Il faut mener une réflexion profonde sur ce sujet.
- Cette politique du numérique devra être mise en œuvre dans les années à venir, c'est fondamental car sans ce changement le bridge scolaire va disparaître.

Pierre Saguet tiendra au courant, les membres du conseil de l'avancement de ce dossier.

Les productions de l'UB

- Le CUB numéro 2 est commercialisé. Il est écrit par Vincent Combeau sur le thème des bicolores. Le numéro 3 (par Michel Bessis) est en cours et devrait être en vente avant l'été.
- Le prochain SEF (environ 120 pages) sera publié en septembre/octobre 2018 et fera un tout cohérent avec les cahiers de l'UB.

Productions de L'UB à venir

- L'avenir est la création d'une bibliothèque numérique de donnes. La FFB a en stock 6 000 donnes commentées et le travail prioritaire est de les classer par thèmes pour qu'elles soient exploitables.
- Le renouvellement des outils d'initiation (lié au numérique) est primordial pour attirer les jeunes.
- Modernisation du site découverte du bridge dont le graphisme est dépassé mais, qui malgré tout, enregistre une augmentation de fréquentation. Il faut enrichir ce site avec la création d'une section sur les enchères.

Maître assistantat - Professorat

- Pierre Saguet donne les résultats des différents examens :
- Maître-assistant : 59 candidats (record) ont participé et 38 sont admissibles à l'oral. 52 candidats passeront (rattrapage 2017 inclus) l'oral début mars dans 3 centres : Lyon, Toulouse et Saint-Cloud. Ces chiffres vont dans le bon sens mais la FFB manque encore de maîtres assistants.
- Professeur : 5 candidats se sont inscrits et 4 sont admissibles.

Résultats internationaux Jeunes

La seule compétition qui s'est déroulée depuis le début de la saison est le Channel Trophy 2017 avec des résultats médiocres.

Juniors : 3^{ème} / 4 : G. Lafont – C. Laloubeyre ; F. Liehrmann – L. Neveu ; S. Combescure – M. Thuillez

- Youngsters : 1^{er} / 4 : R. Guth – H. Roubourdin ; R. Basler – L. Bellicaud ; T. Guillemain – A. Boulin

- Girls : 1^{ères} / 4 : A. Leleu – E. Jounin ; B. Dufrêne – M. Coupel ; W. Schlumberger – H. Besançon

Pour terminer son exposé Pierre Saguet fait part des prochaines compétitions internationales : Championnat d'Europe par paires : 11 - 18 juillet à Opatija (Croatie) ; les paires constituées seront celles qui disputeront les championnats du monde par équipes : 8 -18 août à Suzhou (Chine).

FINANCES

Guy Auer commente les chiffres des tableaux de bord remis aux membres.

Il constate la diminution du nombre de licenciés : 3 216 licenciés en prenant en compte les jeunes et 1 725 sans les prendre en compte.

Le produit attendu des 81 000 licences payantes devrait être atteint en fin d'exercice.

Les tournois de régularité diminuent moins fortement en nombre de paires au 31/12/17 (- 0,61 %). Une des raisons est la fréquentation FUN-BRIDGE qui est en forte progression. Le produit global augmente en raison du relèvement des tarifs à compter du 1^{er} juillet 2017 (+10%).

Olivier Audouard s'étonne, vu le contexte actuel, de la stabilité des épreuves fédérales. Guy Auer précise qu'il est difficile de se prononcer sur la tendance, puisqu'actuellement seules environ 30% des compétitions ont été jouées.

Il commente ensuite l'arrêté comptable intermédiaire à fin décembre 2017 et le réestimé qui est assez conforme au budget.

Il n'y a pas de dérive budgétaire et le fond de roulement de la trésorerie a été reconstitué par la réalisation de l'emprunt EASI, ce qui permet un travail plus serein.

Il commente les tableaux sur la trésorerie au 31 janvier 2018 et l'évolution du résultat prévisionnel au 30 juin 2018.

Suite à une question de Rémy Divoux, Guy Auer précise que dans les causes de variation peu de postes sont significatifs, hormis les compétitions Internationales adultes en baisse et les charges de direction ainsi que les dotations aux amortissements en hausse.

Il précise également que l'inventaire des stocks a été fait au 30 juin 2017, mais pas au 31 décembre, et qu'actuellement faute d'un inventaire permanent (à mettre en place), la variation ne figure pas dans la prévision.

Pour terminer il informe que la FFB a des stocks restants de produits collectors « championnats du monde LYON 2017 », et qu'ils sont proposés aux comités ou aux clubs à prix coûtants. Un bon de commande est mis à disposition des membres du Conseil pour les produits concernés.

Il passe la parole à Gérard Silberstein

Le Président de la Commission des finances fait part des travaux de sa Commission qui s'est réunie les 18 décembre 2017 et 1^{er} février 2018 et par sous commissions courant Janvier 2018.

La gestion de ce 1^{er} semestre de l'exercice 2017/2018 est sensiblement conforme au budget. Pour les produits la projection au 30 Juin 2018 affiche une baisse de 1,5 % tandis que les Charges baissent également, mais de 0,60 % seulement.

La Commission des Finances note, avec satisfaction, que les Charges ont été maîtrisées et elles devront l'être encore au 2^{ème} semestre.

Mise en place d'un Plan de financement :

Une bonne structure financière est un gage de pérennité pour toute entreprise. Plus l'entreprise dispose de ressources financières stables et diverses, mieux elle peut faire face aux aléas de son activité.

Projeter l'activité de la FFB doit faire l'objet d'un plan de financement à 3 ans, pour permettre d'anticiper les besoins en fonction d'hypothèses de croissance réalistes.

Un plan de financement n'est qu'une construction à partir d'hypothèses, et il faut savoir qu'il est rare qu'il devienne une réalité.

Sa mise en place étant actée il sera présenté au Conseil fédéral en Juin 2018. Il sera un outil indispensable pour l'action de la prochaine mandature.

Il termine en remerciant les membres du Conseil pour leur attention.

Aucune question n'étant posée Patrick Grenthe donne la parole à Jean-Daniel Chalet.

ARBITRAGE - COMPETITIONS INTERNATIONAL

Arbitrage

La formation des arbitres au code 2018 dans les comités est terminée.

Plus de 2 000 arbitres ont suivi assidument cette formation et la liste finale sera bientôt publiée. Les arbitres n'ayant pas suivi cette mise à niveau verront leur agrément suspendu à partir du mois de mars.

Les arbitres ayant suivi cette mise à niveau, mais pas celle de 2007, doivent suivre un stage d'arbitre de club en auditeur libre pour retrouver leur agrément.

Les documents pédagogiques pour les stages d'arbitre de club ont été actualisés. Ils sont envoyés aux comités sur simple demande à J.F. Chevalier.

Le prochain stage ARFED se déroulera du 19 au 23 février à la FFB (il reste des places). La FFB a besoin d'arbitres fédéraux, Jean-Daniel Chalet demande aux présidents de comité d'inciter leurs arbitres à faire le stage. Un autre stage sera organisé à Toulouse du 16 au 20 avril prochains.

International

- Sélection Open : La deuxième phase se joue actuellement à 12 paires. A l'issue de ce week-end, les deux premiers de chaque ligne intégreront le groupe France.
Jean-Daniel Chalet précise le rôle de ce groupe France :
 - ✓ Représenter la France dans des tournois internationaux sur invitation.
 - ✓ Suivre le programme d'entraînement de l'équipe de France.
 - ✓ Pallier d'éventuelles indisponibilités de paires de l'équipe de France actuelle.
- Sélection Dames : La première phase est terminée. Les 6 paires retenues jouent la 2^{ème} phase dans le cadre de rencontres contre des équipes étrangères.
L'équipe pour les championnats d'Europe d'Ostende (du 6 au 15 juin 2018) sera connue dans la 1^{ère} semaine d'avril.
- Sélection Senior : 9 équipes sont candidates. Il y aura un pré-tour pour garder l'une des deux dernières équipes à l'IV. Les rencontres se dérouleront fin février – début mars.

Champions' Cup : L'équipe représentant la France (R. Zaleski, Th. Bessis, Ph. Cronier, C. Lorenzini, J.C. Quantin, F. Volcker) a terminé 3^{ème}

Compétitions

- Calendrier 2018/2019 : a été communiqué à l'avance pour que chacun puisse l'étudier. Jean-Daniel Chalet rappelle que les dates de finales de ligue et de finales de comité sont obligatoires (FC Open/2 et Mixte/2 Excellence) et ne peuvent être modifiées qu'avec dérogation accordée par le vice-président en charge des compétitions. Un certain nombre de suggestions d'organisation et modifications de dates sont avancées par les présidents de comité et Jean-François Chevalier répond à chacun.

Au final deux compétitions seront décalées :

- ✓ Finale nationale espérance par quatre : les 25 et 26 mai
- ✓ Finale nationale espérance par paire : le 22 juin

Jean-François Chevalier enverra le calendrier définitif dès lundi.

- 1^{er} trophée Crédit Mutuel : le règlement a été adressé à tous les comités ; la finale aura lieu à Saint-Quentin en Yvelines du 1^{er} au 4 novembre 2018. Le bilan et la participation seront diffusés en fin de saison. Si lors du Conseil fédéral de Juin, sa reconduction est votée, Jean-Daniel Chalet s'engage à trouver une date pour 2019.

- Finales Nationales Promotion/2

Les joueurs des comités où il y a une faible participation se plaignent de ne voir qu'une seule paire qualifiée. Pour des raisons de place (et de coût) la FFB ne peut pas qualifier plus de paires pour la finale nationale.

2 hypothèses sont soumises au Conseil Fédéral :

- ✓ Organiser les finales nationales dans les comités en simultané (à l'image de ce qui se fait déjà en Espérance/2). Celle-ci serait organisée le 1^{er} jour de la Finale de Ligue correspondante en deux séances de 16-18 donnes.
- ✓ La FFB pourrait envisager d'organiser les finales nationales Mixte et Open le même week-end avec plus de participants.
Les conditions de participation (droits de table + défraiements) resteraient les mêmes.

Jean-Daniel Chalet demande aux présidents de comité de lui faire un retour sur le choix entre ces deux solutions et la décision finale sera prise lors du Conseil Fédéral de Juin.

Coupe de France

L'organisation de la finale nationale en matchs de 3 fois 10 donnes a été très appréciée par les joueurs. Cette formule sera imposée en finale de zone et les comités peuvent l'adopter dès maintenant pour la finale de comité.

Jean-Daniel Chalet termine en donnant la date des réunions des directeurs des compétitions : 28 février et 1^{er} et 2 mars.

Patrick Grenthe le remercie et avant de clore la séance il informe que la mise en place de la commission de surveillance des opérations électorales est en cours : François Michel, qui a été sollicité par le Bureau exécutif accepte d'assurer cette fonction (il ne prétend pas à une nouvelle élection dans le cadre du prochain mandat). Il doit proposer une liste de 4 membres. La composition sera soumise à l'approbation du Conseil Fédéral de juin.

A 19h15 Patrick Grenthe remercie les participants et les invite à dîner.

**Date du prochain Conseil Fédéral
1^{er} et 2 juin 2018**